|  |
| --- |
| **COMMISSION POUR LES MEDICAMENTS A BASE DE PLANTES A USAGE HUMAIN (CMP)** |

**CONCLUSION DE LA PROCÉDURE ÉCRITE DU 06.05.2021 au 12.05.2021**

# PROCÉDURE ÉCRITE

Le secrétariat n’a reçu aucun dossier qui nécessite une discussion au sein de la Commission. Le Président a demandé au secrétariat de faire approuver, par procédure écrite, les rapports des dossiers présentés afin de ne pas en bloquer la gestion.

# AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHE (AMM) – ENREGISTREMENTS (REG)

* 1. **Demandes d’AMM/REG, procédures de reconnaissance mutuelle (MRP) et procédures décentralisées (DCP)**

Un dossier est présenté.

La Commission pour les médicaments à base de plantes à usage humain approuve la **liste des questions** à envoyer au demandeur pour **1** dossier.